

POINTEUSE

Le 30 septembre 2024

POINTEUSE BIOMÉTRIQUE LE 9 OCTOBRE PROCHAIN

Le projet de décret instituant un contrôle de présence sur site par biométrie est à l'ordre du jour du CSA DSNA du 9 octobre 2024.

Le deuxième dispositif, celui de badgeage sur position, est prévu dès 2025.

Sans réaction massive de la part de la profession, la DSNA concrétisera son vieux rêve de flicage dans les prochaines semaines.



SOMMES-NOUS PRÊTS COLLECTIVEMENT À ACCEPTER CELA?

L'UNSA-ICNA n'est pas résignée. Nous appelons tous les ICNA prêts à se mobiliser contre ce dispositif à nous rejoindre et à manifester leur volonté de s'y opposer en nous écrivant via notre site <u>icna.fr</u>.

